



**DECISION n°1089578**  
**d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par**  
**l'ASP des aides de l'agence de l'eau et de leur cofinancement FEADER**  
**Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR**  
**HAUTE NORMANDIE**

**La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,**

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 12 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020,
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région HAUTE NORMANDIE signée le 22/12/2015,
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale.

**DÉCIDE :**

## Article 1 – OBJET

L'agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'**appel à projet n°3 Agriculture pour une Normandie Performante** du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 **Haute Normandie** et l'année **2019** :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up <sup>1</sup>	TOTAL			
<b>Mesure 4.1.1</b>	65 406 €		65 406 €	912 550 €	977 955 €	1955 911€
<i>Imprévus</i>			1 309 €			
<b>TOTAL</b>			<b>66 715 €</b>			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

## Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

## Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

## Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : - 3 AOUT 2020

La directrice générale  
de l'agence de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

<sup>1</sup> Top-up : sans cofinancement



**Annexe 1 : Liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN**

Dépt	NOM BENEFICIAIRE	COMMUNE	Intitulé du projet	Montant aide AESN
76	HAUTOT Laurent	HEUQUEVILLE	Acquisition d'une faneuse	1 350,00 €
76	SCEA FERME DES PRAIRIES	GREUVILLE	Acquisition d'une ébouseuse	1 168,50 €
76	SCEA LUCAS	LE CAULE SAINTE BEUVE	Acquisition d'un andaineur	1 706,25 €
76	CUMA DU VAUJJEON	GOMMERVILLE	Acquisition d'un kit de doigts pour équiper la bineuse et d'un écorouveau	3 480,00 €
76	GAEC LAMBERT	BORDEAUX SAINT CLAIR	Acquisition d'une ébouseuse	855,00 €
27	SCEA DU TRESOR	HEUQUEVILLE	Achat d'un andaineur pour valoriser l'herbe	3 848,68 €
27	Exploitation du lycée agricole Edouard de Chambray (EPLFLA)	MESNILS SUR ITON	Achat d'une herse à prairie	689,65 €
76	TOUTAIN Damien	CLAVILLE MOTTEVILLE	Acquisition d'une faneuse, d'un andaineur et mise en place de clôtures	2 280,00 €
76	GAEC DES HORTENSIAIS	VIRVILLE	Acquisition d'une faucheuse	2 220,00 €
76	GAEC FERME DES HOGUES	SAINTE LEONARD	Acquisition d'une faucheuse	2 400,00 €
76	STIL Victorien	FONTAINE LA MALLET	Acquisition d'une faneuse, d'une faucheuse, d'un andaineur et d'une pince à balles enrubannées.	5 861,25 €
27	SCEA LES MESANGERES	SAINTE MARIE D'ATTEZ	Acquisition d'une bineuse	5 840,16 €
27	EARL BOS TAURUS	TILLY	Acquisition d'une faucheuse et d'une presse à balles pour optimiser la récolte des fourrages, en particulier de l'herbe	2 039,99 €
76	BOUVIER Blandine	ANNEVILLE AMBOURVILLE	Acquisition d'un groupe de fauche	8 606,25 €
76	EARL des RAMONTS	OUAINVILLE	Acquisition d'une bineuse et d'une faneuse	2 925,00 €
27	EARL PILET	EPIEDS	Investissement dans le cadre d'une conversion en agriculture biologique dans une herse étrille et installation sous un bâtiment d'une station de tri des graines	3 118,05 €
76	FREGER Guillaume	RIVILLE	Acquisition d'un andaineur	1 027,50 €
76	GAEC du MESNIL au COFFRE	TROUVILLE ALLIQUERVILLE	Acquisition d'une faucheuse	1 800,00 €
76	GAEC FEUGRAY	SAUMONT LA POTERIE	Acquisition de 2 faucheuses, d'une faneuse, d'un broyeur, d'un broyeur. Aménagement d'un chemin d'accès au bâtiment de stockage et aux parcelles d'herbe. Installation de bacs, rateliers et clôtures dans les herbages.	11 001,90 €
76	SCEA CLOS BERENGER	BOSC BERENGER	Acquisition d'un andaineur.	1 619,46 €
27	EARL HAROU	ST ETIENNE L'ALLIER	Acquisition d'un broyeur pour détruire les couverts	1 568,31 €
<b>Montant aide Agence de l'Eau Seine-Normandie</b>				<b>65 405,95 €</b>

**Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN**

	Mesure 4.1.1	Mesure 4.1.2	Mesure 8.2	Mesure 4.4	Imprévus	TOTAL
Décision n°1067517				48 087 €		48 087 €
Décision n°1060386		72 274 €			1 446 €	73 720 €
Décision n°1058385	13 077 €	27 850 €			819 €	41 746 €
Décision n°1062839			16 850 €			16 850 €
Décision n°1071786	13 981 €	45 017 €			1 179 €	60 177 €
Décision n°1074640	106 207 €				2 124 €	108 331 €
Décision n°1074777	69 267 €				1 386 €	70 653 €
Décision n°1075178				37 963 €	760 €	38 723 €
Décision n°1076741 (ex-n°1037764)			8 670 €			8 670 €
Décision n°1077468	52 591 €				1 052 €	53 643 €
Décision n°1079208	63 080 €				1 262 €	64 342 €
Décision n°1079461	205 660 €				4 113 €	209 773 €
Décision n°1080843				34 848 €	697 €	35 545 €
Décision n°1081530	135 591 €				2 712 €	138 303 €
Décision n°1083942	91 682 €				1 834 €	93 516 €
Décision n°1085142	156 655 €				3 133 €	159 788 €
Décision n°1085228			6 748 €		135 €	6 883 €
Décision n°1085335	337 345 €				6 747 €	344 092 €
Décision n°1086653	27 975 €				560 €	28 535 €
Décision n°1088463	58 558 €				1 171 €	59 729 €
Décision n°1089578	65 406 €				1 309 €	66 715 €
<b>Montant cumulé sur la période 2015-2020</b>	<b>1 397 075 €</b>	<b>145 141 €</b>	<b>32 268 €</b>	<b>120 898 €</b>	<b>32 438 €</b>	<b>1 727 821 €</b>